

<https://enseignants.se-unsa.org/Remuneration-des-AESH-le-SE-Unsa-demande-la-creation-d-une-indemnite-de>



# Rémunération des AESH : le SE-Unsa demande la création d'une indemnité de fonction

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Publication date: lundi 28 février 2022

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



Dans le contexte inflationniste actuel et malgré la récente création de la grille des AESH, le SE-Unsa persiste à demander la mise en place d'une indemnité de fonction pour les personnels les moins rémunérés du ministère.

Malgré les avancées concrètes concernant le salaire des AESH-APSH, le SE-Unsa poursuit avec détermination son action pour la création d'une indemnité de fonction de 50 Euros par mois pour les AESH.

Le SE-Unsa rappelle que les AESH sont des acteurs essentiels dont les conditions de rémunération sont toujours très fragiles.

Les AESH ont des préoccupations quotidiennes pour se nourrir, se loger et vivre dignement de leur travail. Alors que notre pays affronte une crise sociale et économique importante, il est primordial de nous préoccuper de la situation de ces collègues.

Pour le SE-Unsa, obtenir la création de cette indemnité est une priorité.